

Sociologies Pratiques

Appel à articles

Numéro 21

« Le renouveau des élites dirigeantes en France : formations, réseaux, trajectoires »

Numéro coordonné par

Valérie Boussard, Laboratoire Printemps, Université de Versailles-Saint-
Quentin-en-Yvelines

Hélène Buisson-Fenet, LEST, Université d'Aix-Marseille

Les élites en question

De l'ouvrage de Renan sur la « réforme intellectuelle et morale » (1871) à « l'étrange défaite » analysée par Marc Bloch peu avant sa propre arrestation (1944), en passant par la « trahison des clercs » dénoncée par Julien Benda (1927), le thème de la responsabilité des élites dans les conjonctures de crise politique apparaît comme une antienne des historiens français qui mêlent à leur démarche d'enquête une perspective critique. Les conjonctures de crise économique ou politique renouvellent régulièrement, pour l'opinion publique, l'occasion de stigmatiser pêle-mêle « ces messieurs de la haute », « la classe dirigeante », « les 200 familles », « les hommes de pouvoir et d'influence », « l'oligarchie financière » ou « les grands patrons qui nous gouvernent ». De fait, la valeur d'excellence accordée à la compétence de certaines personnes dans un groupe donné, qui permet de les désigner par le terme « d'élites », en vient à s'effacer sous la connotation péjorative associée à la place « injustement » prééminente que ces personnes occupent. Cette place qui les distingue du plus grand nombre et qui les fait accéder à une forme d'autorité à l'égard de leur groupe de référence, est vue alors comme position de pouvoir abusive et d'influence néfaste.

C'est que « les élites » sont le plus souvent saisies dans les formes sociales les plus prégnantes de leur reproduction et dans les effets de rente (transmission de positions, de capitaux, de patrimoines...) qui en découlent : associées à un héritage illégitime parce qu'immérité, à une répartition inéquitable des richesses, et à des positions d'influence usurpées par un individualisme social, elles sont la cible de cette « passion de l'égalité » à travers laquelle Tocqueville entrevoyait la modernité. C'est donc largement au nom d'un idéal de justice sociale que les élites sont critiquées, et les temps de crise accentuent d'autant plus les attaques qu'on recherche les responsables de la faillite démocratique. La crise du capitalisme financier débutée fin 2008 n'a pas fait exception et les élites financières et patronales se sont retrouvées au ban des accusés.

Objectifs du numéro : le renouveau des élites dirigeantes en France

Loin des positions passionnelles et critiques des médias, de l'opinion publique ou des discours politiques, le prochain numéro de *Sociologies Pratiques* voudrait réinterroger la dynamique des élites dirigeantes dans un contexte socio-économique marqué par de profonds changements depuis la fin des années 70. La montée en puissance de discours d'inspiration économique, l'internationalisation des échanges et des mobilités, l'inscription des institutions françaises dans l'espace européen, la financiarisation du capitalisme, font-ils apparaître des ressources nouvelles pour l'accès aux positions d'influence ?

Ce numéro s'inscrit dans une tradition d'analyse des élites qui questionne l'homogénéité supposée de la « classe dirigeante ». Les travaux qui remettent en effet en cause la « loi d'airain de l'oligarchie » chère à Roberto Michels (1911) font le constat d'une diversité de groupes d'influence dont les formes socio-institutionnelles de recrutement, de reproduction et de circulation, nécessitent de développer des approches méthodologiques variées. Il revient à Robert Putnam d'avoir mené au plus loin une réflexion à la fois pluraliste et différencialiste sur les minorités influentes : son étude comparative sur les élites politiques (1976) s'enrichit de fines distinctions et de catégorisations nuancées, et clarifie par exemple l'approche positionnelle (la place institutionnelle d'un individu définit son pouvoir), l'approche réputationnelle (la définition des leaders est le produit d'un étiquetage social mouvant dont certaines personnes font l'objet) et l'approche décisionnelle (le pouvoir d'un individu se mesure à l'aune de l'influence qu'il exerce sur une décision modifiant le cours des événements). Elle désigne par « élites stratégiques » une configuration de groupes d'influence dont les secteurs d'activité sont à la fois autonomes et interdépendants, variables d'un pays à l'autre et dans le temps long de l'histoire. Enfin elle s'interroge sur les multiples facettes du recrutement des élites politiques – voies et délais d'accès aux fonctions supérieures dans le secteur considéré, critères et procédures de sélection, articulation entre le mode de recrutement et les caractéristiques socio-culturelles.

Reprenant à notre compte cette démarche qui caractérise les dimensions susceptibles de définir les groupes influents au-delà de la seule détention du pouvoir, **nous voudrions rassembler des travaux interrogeant le possible renouveau des conditions de recrutement, de reproduction et de circulation des élites dirigeantes françaises lors des dernières décennies.** Depuis la mise en évidence du modèle français de reproduction des élites par le système des grandes écoles et des grands corps d'Etat, on fera en effet l'hypothèse que les mécanismes de leur sélection ont pu évoluer, non sans lien avec certains axes de transformations sociales, économiques et politiques comme par exemple la valorisation des savoirs experts (économie, gestion, finance, informatique). La montée en puissance des formations en gestion et en management ont-elles entraîné un renouvellement des élites ? Ces processus ont-ils induit une circulation des élites d'un secteur à l'autre, amenant les unes à des mécanismes de conversion aux compétences caractéristiques des autres ? Par ailleurs, la technicisation du travail politique dans le cadre du mouvement de modernisation de l'Etat et l'ouverture politique à l'espace élargi de l'Europe ont-elles des incidences sur le « portefeuille de ressources » des dirigeants ? Enfin, dans un contexte de mondialisation des échanges économiques et culturels, d'internationalisation des entreprises et des professions et l'apparition des entreprises en réseaux, est-il encore possible de distinguer des « élites stratégiques » à la façon de Putman ? Comment se recomposent les élites françaises (types de leadership, nouvelles minorités de pouvoir) dans ce cadre international ?

Formations, réseaux, trajectoires :

Pour traiter ces questions, nous proposons de prendre en considération trois axes d'analyse. Le premier d'entre eux concerne les dispositifs au sens large (acteurs, conceptions, pratiques) de « recrutement des plus aptes ». Il s'agira d'analyser la transformation de l'offre de formation sur les

modalités de sélection des élites : dans quelle mesure les modalités de recrutement se sont-elles diversifiées ou connaissent-elles *a contrario* un resserrement des attentes ? La diversification de l'offre de formation révèle-t-elle de nouveaux rapports entre des fractions inégalement influentes ? L'effet des formations initiales et le poids du diplôme sont-ils toujours aussi prédominants pour l'accès aux positions d'élites dirigeantes ? Quels sont les nouveaux mécanismes qui permettent aux diplômés des grands corps de résister ou de s'accommoder à l'exigence de « compétences » moins académiques (savoir-faire, savoir-être) ? Dans cette perspective, des travaux attentifs à la recomposition de la morphologie des élites françaises sont les bienvenus : peut-on mettre au jour de nouvelles ressources de notoriété, au regard, par exemple, de la redistribution des expertises propres à tel ou tel secteur d'action ? L'ouverture européenne modifie-t-elle le poids de la haute fonction publique, et la financiarisation de l'économie, celle des dirigeants d'entreprise ?

Une deuxième dimension a trait à la morphologie des minorités sociales regroupant les élites, et aux formes de relations qu'elles entretiennent - concurrence, coopération, marginalisation... Des analyses de réseaux mettant en évidence les liens - et leur nature - entre les différentes ressources de pouvoir (politiques, économiques, administratives), les différentes positions au sein d'une élite relevant d'un secteur particulier (par exemple conseils d'administration, conseils de surveillance) ou les niveaux d'influence des élites (élites locales/nationales/internationales) sont particulièrement attendues.

Il convient enfin de s'interroger sur les recompositions en cours des modes de circulation des élites et sur l'aménagement de leurs trajectoires. Quels sont les parcours types des membres des élites aujourd'hui. Les conditions socio-institutionnelles qui facilitent l'accès aux élites comme groupe social ont-elles changé ? Certains groupes, dotés de capitaux spécifiques, ont-ils subi un phénomène de déclassement pendant que d'autres connaissaient des trajectoires ascendantes ? Peut-on repérer dans les trajectoires un nombre limité de points de bifurcation qui révéleraient des formes précises d'inégalité des chances d'accès aux positions d'influence ? Peut-on mettre au jour des mobilités transversales récentes, qui résulteraient d'une transformation profonde des cadres socio-institutionnels (qu'on songe aux élites des pays de l'Est face à la chute des communismes) ou simplement du renouvellement, dans certains secteurs, des formes instituées de reconnaissance de l'excellence ? Une autre façon d'analyser ces trajectoires et ces circulations consiste à en décrire les effets sur les recompositions des actions politiques ou économiques. Dans quelle mesure la financiarisation de l'économie est-elle due à la constitution de nouvelles normes de carrières, valorisant les savoirs financiers au détriment des savoirs opérationnels ? Peut-on trouver l'origine des politiques publiques et administratives actuelles dans une nouvelle façon de faire carrière au service de l'Etat ?

Format des soumissions et calendrier

Le comité de rédaction sera particulièrement attentif aux travaux qui croiseront les différents axes et/ou qui s'attacheront à décrire les configurations dans lesquelles sont prises les élites, leurs ressources et leurs circulations respectives. Les articles devront contenir 27 000 signes maximum. Les intentions d'article (4000 signes maximum) doivent être adressées aux coordinatrices du numéro avant le 15 octobre 2009. Le comité de rédaction se réunira fin octobre. Les articles retenus seront à retourner à la revue dans les deux mois. L'acceptation de l'intention d'article ne présume pas de l'acceptation de l'article final qui sera soumis au comité de lecture de la revue.

Contacts :

Valérie Boussard/ valerie.boussard@printemps.uvsq.fr

Hélène Buisson-Fenet/ helene.buisson@univmed.fr

